

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 mars 2023

RELATIF AUX JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES DE 2024 - (N° 809)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL476

présenté par
M. Vuilletet, rapporteur

ARTICLE 9

Au début, substituer aux mots :

« À compter du 1^{er} juillet 2024 et jusqu' »

les mots :

« Du 1^{er} juillet 2024 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.